AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière **de la susdite Municipalité,** qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 4 juillet 2022.

Résumé :

Demande de dérogation mineure afin de permettre une entrée charretière de 21.83 mètres.

Demande de dérogation mineure afin de permettre un empiétement de deux conteneurs soient, un à déchets et un à recyclage sur le terrain de la municipalité, lot 5 762 922.

Selon le règlement de zonage 198-2007, article 11.8.1, Entrée résidentielle, la largeur maximale d'une entrée résidentielle est de 8 mètres.

Située au 40, 60 et 80 Jean-Baptiste.

Donné à Scott, ce 20 juin 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 juin 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière